

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/107/2007 – ÉFAI

AU 153/07

Peine de mort

18 juin 2007

ÉTATS-UNIS (Texas)

Patrick Bryan Knight (m), Blanc, 39 ans

---

Patrick Knight doit être exécuté le 26 juin au Texas. Il a été condamné à mort en 1993 dans le comté de Randall pour le meurtre de Mary Ann et Walter Werner, commis en 1991. Patrick Knight était âgé de vingt-trois ans au moment du crime et il a passé plus d'un tiers de sa vie dans le quartier des condamnés à mort.

D'après les éléments de preuve produits lors du procès, dans la matinée du 26 août 1991, Patrick Knight et son ami Robert Bradfield se sont introduits par effraction dans le domicile de Mary Ann et Walter Werner, non loin de la ville d'Amarillo, afin de le cambrioler. Le couple est rentré chez lui pendant le cambriolage et les deux agresseurs les ont alors enfermés dans le sous-sol. Dans la nuit du 27 août, les Werner ont été emmenés dans la campagne à bord de leur propre camionnette et ils ont été abattus d'une balle dans la tête. La police a interrogé Patrick Knight, qui vivait dans une caravane à proximité de la maison des Werner. Il a fini par avouer le crime et a conduit les policiers sur le lieu où se trouvaient les corps. Les jurés ont estimé qu'il était coupable de meurtre passible de la peine capitale. Robert Bradfield a également été inculpé de meurtre passible de la peine capitale mais il a été condamné à une peine de réclusion à perpétuité.

Au Texas, pour qu'un jury prononce une condamnation à mort, il doit estimer à l'unanimité que l'accusé représentera un danger pour la société s'il reste en vie, même derrière les barreaux. Lors de la phase de détermination de la peine du procès de Patrick Knight, l'accusation a présenté 16 témoins – notamment des membres du personnel de la prison et d'autres détenus – pour persuader le jury que l'accusé resterait dangereux pour la société ; la moitié de ces témoins environ ont confirmé les allégations selon lesquelles ce dernier s'était mal conduit pendant sa détention provisoire. La défense n'a fait comparaître aucun témoin pour obtenir des circonstances atténuantes. Dans une déclaration faite après la condamnation de l'accusé, le principal avocat de la défense a déclaré que, comme il pensait que la culpabilité de son client ne faisait guère de doute, il s'était concentré sur la recherche d'éventuelles circonstances atténuantes. Il a indiqué que ces recherches n'avaient cependant guère été utiles pour la défense de cet homme, y compris en ce qui concernait sa santé mentale. La mère et la grand-mère de Patrick Knight avaient fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas intervenir en sa faveur. Elles avaient ensuite quitté la ville d'Amarillo sans prévenir et il n'avait ensuite plus été possible de les contacter.

Les cours d'appel ont rejeté le recours faisant valoir que Patrick Knight n'avait pas bénéficié d'une représentation suffisante aux termes de la Constitution au moment de la détermination de la peine. Ce recours était axé sur les déclarations d'un des témoins de l'accusation, Cynthia Risley, qui était gardienne dans la prison où Patrick Knight avait été placé durant sa détention provisoire. Il avait été détenu dans cet établissement pendant les seize mois où elle y avait travaillé, et sa cellule d'isolement se trouvait exactement en face du poste de la gardienne. Pendant le procès, Cynthia Risley avait déclaré qu'elle faisait partie de l'équipe qui avait trouvé des armes factices dans la cellule de Patrick Knight, que ce dernier avait mauvais caractère et qu'elle aurait eu peur de lui quand il se mettait en colère s'il n'y avait pas eu une porte métallique entre eux.

Depuis le procès, il est apparu que Cynthia Risley avait davantage à déclarer au sujet de Patrick Knight et que les jurés n'avaient pas eu connaissances de ces informations supplémentaires qui avaient valeur de circonstances atténuantes. Lors d'une audience devant un tribunal fédéral en 1999, où elle a été citée en tant que témoin, Cynthia Risley a affirmé que d'après ses observations et les échanges qu'elle avait eus avec Patrick Knight au cours de sa détention provisoire, elle en était venue à croire que ce dernier avait des troubles émotionnels, qu'il souffrait de solitude même s'il préférait être dans une cellule d'isolement plutôt qu'avec d'autres détenus, et qu'il avait été abandonné par sa famille. Elle a souligné qu'il ne recevait aucune visite et qu'il n'avait personne, que parfois il se confiait à elle et l'appelait « maman » et qu'elle avait fini par penser que les armes factices qu'il détenait indiquaient qu'il s'ennuyait, bien plus qu'elles ne révélaient des intentions violentes. Elle a également déclaré que, même si Patrick Knight ne parlait pas beaucoup du crime

et n'espérait pas obtenir sa sympathie, il avait dit vouloir endosser l'entière responsabilité des deux meurtres, alors que Robert Bradfield avait participé à l'un des homicides, parce qu'il savait que la famille de ce dernier ne supporterait pas de le voir condamné à mort. Elle a ajouté qu'elle pensait que Patrick Knight avait, avec le temps, commencé à éprouver des remords au sujet de ces crimes « *parce qu'il en était arrivé au point où il comprenait réellement la gravité de ce qu'il avait fait.* » Elle ne pensait pas qu'il représenterait pour l'avenir un danger en prison tant qu'il serait placé dans un « *environnement structuré et surveillé* ». Les avocats de la défense savaient que l'accusation avait l'intention d'appeler à la barre Cynthia Risley en tant que témoin à charge et que Patrick Knight avait parlé d'elle de façon affectueuse. Mais ils n'ont jamais pris contact avec elle. Au cours de la procédure qui a suivi le jugement de culpabilité, Cynthia Risley a déclaré qu'elle aurait été disponible pour parler avec la défense. Lors de l'audience devant le tribunal fédéral, l'avocat qui avait défendu Patrick Knight a reconnu qu'avec le recul « *cela n'aurait probablement pas été une mauvaise idée* » d'interroger les gardiens qui avaient été en contact avec lui.

En 2005, la Cour suprême des États-Unis a, dans l'affaire *Rompilla c. Beard*, décidé que « *même lorsqu'un accusé passible de la peine capitale et les membres de sa famille donnent à penser qu'il n'existe aucune circonstance atténuante, l'avocat de ce dernier est tenu d'accomplir les démarches suffisantes pour obtenir et examiner des documents dont la défense sait qu'ils seront probablement utilisés par l'accusation pour prouver l'existence de circonstances aggravantes lors de la phase de détermination de la peine au cours du procès.* » Dans cette affaire, l'avocat de la défense avait recherché s'il existait des circonstances atténuantes, notamment en s'entretenant avec la famille de son client et avec des spécialistes de la santé mentale. Mais ces recherches n'avaient pas donné grand-chose. La Cour suprême a pourtant estimé que les avocats n'avaient pas agi de manière suffisante en n'examinant pas le dossier relatif aux antécédents judiciaires de Ronald Rompilla, alors qu'ils savaient que l'accusation l'utiliserait pour réclamer la peine de mort. Dans le recours qu'il a présenté devant la Cour suprême, l'avocat de Patrick Knight a souligné que « *les similarités entre cette affaire et l'affaire Rompilla sont frappantes. Dans ces deux affaires en effet, les avocats savaient que l'accusation avait l'intention d'utiliser certains éléments de preuve pour que soient retenues des circonstances aggravantes au cours de la phase de détermination de la peine. Cet élément de preuve [le témoignage de Cynthia Risley] était facile à obtenir et à étudier.* » La Cour suprême a pourtant refusé d'examiner cette affaire.

Patrick Knight est issu d'une famille à problèmes. L'abus d'alcool était apparemment fréquent dans cette famille (Patrick Knight avait consommé de grandes quantités d'alcool au moment des crimes). À quatre ans, il a été retrouvé au fond d'une piscine, sous un tricycle. Il a été hospitalisé d'urgence et il a par la suite eu des crises d'épilepsie durant au moins une année. Dès l'âge de neuf ans il a été examiné par des psychologues un certain nombre de fois en raison de problèmes de comportement. À treize ou quatorze ans il a abandonné l'école.

La date de son exécution approchant, son affaire est devenue assez célèbre car il a, semble-t-il, décidé de réunir des blagues pour en choisir une qui lui servira de dernière déclaration. Il a déclaré qu'en agissant de la sorte il n'avait absolument pas l'intention de manquer de respect à l'égard de ses victimes. Dans une lettre exhortant le Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas à ne pas empêcher l'exécution, le procureur de comté de Randall a soutenu que « *l'intention obscène [de Patrick Knight] de raconter une plaisanterie au moment de son exécution* » jette « *le discrédit sur la procédure de recours en grâce* ». Pour Amnesty International, quelles que soient les motivations de Patrick Knight, la procédure de recours en grâce du Texas s'est déjà acquis une mauvaise réputation en n'ayant pas empêché, au cours des vingt-cinq dernières années près de 400 exécutions, notamment de mineurs délinquants, de personnes présentant de graves handicaps mentaux, d'autres n'ayant pas bénéficié d'une défense suffisante et d'autres encore dont la culpabilité est toujours restée douteuse.

Les autorités des États-Unis ont ôté la vie à 1 080 condamnés à mort depuis la reprise des exécutions judiciaires dans ce pays, en 1977. Trois cent quatre-vingt quatorze de ces exécutions ont eu lieu dans l'État du Texas. Depuis le début de l'année 2007, les autorités américaines ont procédé à 23 exécutions, dont 15 au Texas.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :**

- exprimez votre compassion pour la famille de Mary Ann et Walter Werner, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui leur a coûté la vie, ni à minimiser les souffrances liées à leur mort ;
- dites-vous opposé à l'exécution de Patrick Knight ;
- soulignez le fait que les avocats de la défense n'ont présenté aucun témoin au moment de la détermination de la peine et dites-vous préoccupés par le fait que les jurés n'ont pas eu connaissance du témoignage de Cynthia Risley qui aurait pourtant pu apporter des circonstances atténuantes ;
- exhortez les autorités à accorder une grâce à Patrick Knight et à soutenir un moratoire sur les exécutions.

**APPELS À :**

Présidente du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Rissie Owens, Presiding Officer, Board of Pardons and Paroles, Executive Clemency Section  
8610 Shoal Creek Boulevard, Austin, TX 78757, États-Unis

**Fax :** +1 512 463 8120

**Formule d'appel :** *Dear Ms Owens, / Madame,*

Gouverneur du Texas :

Governor Rick Perry, Office of the Governor, P.O. Box 12428, Austin, Texas 78711-2428, États-Unis

**Fax :** +1 512 463 1849

**Formule d'appel :** *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**COPIES** aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**